

AP4-Intégration du risque d'incendie dans les documents d'urbanisme		Priorité ***
Objectifs Améliorer la prise en compte du risque d'incendie lors de l'élaboration des documents d'urbanisme dans l'ensemble des communes du département		
Situation au début du plan et justification Suite aux incendies de l'été 2003, des PPRIF ont été prescrits dans 17 communes du département. La réalisation des études techniques et la concertation menée lors de l'élaboration du dossier conduit à une durée totale de réalisation de plusieurs années. Dans les communes qui ne sont ou qui ne seront pas dotées de PPRIF dans les prochaines années, il convient de mettre en place des solutions adaptées pour que le risque d'incendie soit pris en compte à son juste niveau dans les Plans Locaux d'Urbanisme, de manière à éviter une aggravation du risque dans les années à venir		
Principales mesures <ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuivre les PPRIF engagés en 2003 et en dresser le bilan à leur achèvement ◆ Pour les communes du Massif Sud sans PPRIF prescrit, revoir les cartes d'aléa, les finaliser (par lissage et vérifications), les valider et les mettre à disposition des élus et urbanistes dans le cadre de l'élaboration des 		
PLU <ul style="list-style-type: none"> ◆ Étendre les études d'aléa aux massifs du 2^{ème} groupe et aux communes du massif Est sans PPRIF prescrit ◆ Rédiger un cahier de règles et de dispositions simples à respecter dans les PLU lors de l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux quartiers, le diffuser auprès des élus et des cabinets d'urbanistes, organiser une formation ◆ Définir des règles minimales de construction dans les zones à risques (interfaces habitat/forêt) ◆ Étendre le débroussaillage à 100m sur certaines installations (PRL campings) ou secteurs exposés des communes, dans les secteurs urbanisés à fort aléa subi (arrêtés municipaux) 		
Actions liées AI5 et AP3	Financements potentiels État (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire)	
Massifs prioritaires Tous, en priorité les communes avec forte expansion d'habitats en zone périurbaine et celles en continuité avec les communes dotées d'un PPRIF	Intervenants principaux (pilote) DDE, DDAF, SDIS, DIREN, Communes, COFOR	

Moyens	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Budget global : <i>dont État</i>	40 40	40 40	40 40	40 40	40 40	40 40	40 40
Temps : APFM FS ONF							
Indicateurs	Intitulé			Valeur 2007			Valeur 2015
	Nombre PPRIF approuvés			de 2			17
	% d'autres nouveaux approuvés intégrant le risque de significative			incendie manière significative			50